

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE
au
CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

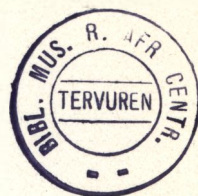
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Note sur la conduite d'un Paysannat

par

N. THIRY

Agronome Adjoint.

Introduction.

Il me paraît intéressant de faire connaître aux lecteurs du Bulletin Agricole du Congo belge, (1) une note sur la conduite d'un paysannat rédigée par l'Agronome Adjoint THIRY à l'occasion d'une réunion tenue à Gandajika en date du 9 novembre 1951 sous la Présidence de Monsieur le Gouverneur de la Province du Kasai.

L'Agronome Adjoint THIRY est affecté au secteur agricole de Gandajika depuis 1947. Depuis cette époque, il s'occupe activement de la mise en œuvre du programme de « paysannat » dans cette région de savane, dans le cadre du Plan Décennal.

Cette note me paraît d'autant plus intéressante qu'elle a pour fondement l'expérience très solide qu'a acquise M. THIRY dans ce domaine très particulier au cours de ces dernières années; elle apporte des indications très suggestives pour tous ceux que leurs fonctions appellent à travailler dans les paysannats comme pour tous ceux qui y portent intérêt; elle met en évidence d'une manière logique et pratique les avantages d'une méthode directement profitable aux indigènes-paysans en même temps qu'elle expose les difficultés rencontrées.

Ces difficultés à surmonter dans le but d'améliorer le sort de ces populations sont spécialement étudiées à l'échelon supérieur; les solutions envisagées sont de nature à rencontrer les desiderata de M. THIRY et par voie de conséquence, satisfaire les paysans.

(1) La rédaction du Bulletin Agricole du Congo belge publiant en un numéro spécial les notes sur l'économie rurale indigène présentées à la Conférence de Jos, a estimé opportun d'y joindre cette étude.

Il est plus particulièrement fait allusion à la superficie cultivée. Il est exact que certains paysans tels que les célibataires voire même les monogames peuvent difficilement faire face au travail que nécessite le débroussement d'une sole de 50 ares dans les délais impartis.

La solution ne doit pas être recherchée dans la diminution de la superficie de la sole, laquelle aurait pour effet immédiat de réduire le revenu du planteur, mais plutôt dans l'augmentation de son « potentiel » par la mécanisation des travaux de débroussement.

Dans cet ordre d'idées, des essais quant aux rendements de l'opération seront bientôt pratiqués et il est à espérer qu'ils seront probants, eu égard aux possibilités financières dont disposeront les coopératives.

M. THIRY fait également allusion au portage des produits ainsi qu'à la mécanisation de certains travaux post-cultureaux. Ces problèmes recevront leur solution dans le cadre des coopératives dont le gérant, rémunéré par elles, sera, du moins les premières années, un Européen.

En effet, les Coopératives sont sur le point de recevoir à titre expérimental un premier lot d'engins mécaniques (décortiqueuse d'arachides, égreneuse de maïs, batteuse de haricots, moulin à farine pour manioc) montés sur remorques, celles-ci tirées par des tracteurs qui, aux stationnements, en des points de concentration de paysans, fourniront la force motrice nécessaire au fonctionnement de ces engins. Il est certain que le traitement des produits de récolte réalisé de cette manière et contrôlé par un Européen directement intéressé à la bonne marche des coopératives, est susceptible de soulager fortement nos paysans et les libérer ainsi d'un travail qui d'ordinaire réclame 65% des journées consacrées aux travaux agricoles.

Le Directeur de l'Agronomie,
G. Dubois.

Note sur la conduite d'un paysannat

1. — *La formation du paysan :*

Dès que le planteur a choisi librement la parcelle qui lui convient, il est inscrit comme paysan ; à vrai dire, il ne l'est que de nom, car à partir de ce moment il nous incombe la tâche de faire son éducation agricole. En effet, si notre but dernier est d'améliorer la condition paysanne pour constituer ou reconstituer une société rurale forte et prospère, rien ne sera fait dans ce sens qu'en stabilisant le producteur. Nos méthodes doivent donc primordialement tendre à le stabiliser.

Pour réaliser cette stabilité, il importe que le planteur trouve dans le système mis en œuvre, des avantages, des *preuves tangibles* du fait que la méthode employée lui apporte des bénéfices indiscutables ; pour cela, il doit abandonner sa pratique ancestrale de la culture, essentiellement *extensive*. Nous devons le faire passer de ses anciennes méthodes aux méthodes nouvelles, qui le conduiront à *la culture intensive* ; cette dernière consiste à cultiver de plus petites étendues, mais d'une façon plus rationnelle et plus productive. Les principales règles qui sont à la base de la culture dans les paysannats peuvent se résumer comme suit : une culture rationnelle, l'observance des dates de semis, l'exécution des opérations culturales aux périodes optimales, le respect des écartements requis, l'occupation maximum des terres.

L'éducation du planteur ne se fait pas en un an, ni en deux ; ce n'est que vers la quatrième et la cinquième année que les premiers progrès sensibles apparaissent : en effet, après un cycle complet de culture, il a pu apercevoir les avantages de la rotation. Ces avantages consistent dans :

- l'obtention de rendements maxima dans la culture cotonnière ;
- la mise à profit d'un seul défrichement pour retirer les produits des différentes cultures de la rotation ;
- une forte production de cultures vivrières ;
- de gros rendements en culture de manioc ;

en un mot, de meilleurs revenus en argent et une production vivrière qui lui assure une alimentation abondante.

Dans l'exécution des travaux agricoles, défrichement, buttage, semis, entretien, il est à remarquer que la participation de l'homme est plus grande qu'en milieux indigènes non lotis ; l'homme se rend plus régulièrement au champ du fait que son travail est davantage guidé et expliqué. Il est à noter

que ce travail fourni *est sa propre participation* à une évolution saine (1).

De par la participation plus active et plus large de l'homme aux travaux agricoles, la femme est moins accablée de besogne et peut, en conséquence, consacrer plus de temps à sa famille et aux multiples occupations de son ménage. (2)

Nous constatons aussi que le planteur travaille seul, avec sa famille, sur sa parcelle ; le travail se pratique individuellement sur chaque parcelle, tandis que hors lotissement, il est très fréquent de rencontrer le travail effectué en commun. Cette pratique du travail individuel permet de croire à un attachement plus développé du planteur à sa terre.

Cela n'empêche qu'en cas de retard sérieux dans l'exécution des travaux, les membres de la famille du paysan viennent lui donner l'aide nécessaire pour les terminer rapidement.

Dans l'exécution des différents travaux agricoles, nous constatons encore une très nette différence entre un planteur nouveau dans le régime du paysannat et un paysan qui y travaille depuis 3 ou 4 ans. On peut dire que ce n'est que par de beaux résultats et des rendements encourageants, que le planteur se rend compte du bien-fondé des lotissements. La contrainte n'y pourrait rien, si ce n'est lui enlever toute sensation qu'il travaille pour lui-même. Comment, pensera-t-il, un maître pourrait-il apporter tant d'acharnement à me faire travailler, si ce n'est dans son intérêt à lui ? Avant tout, nous devons donc le persuader des avantages dont il bénéficiera ; il faut que par notre exemple au travail, par nos visites répétées et nos explications concrètes et patientes, par nos contacts fréquents avec les paysans et une persévérance assidue dans l'application des méthodes culturales, nous inculquions aux planteurs le goût du travail de la terre, que nous suscitions chez lui une saine mentalité paysanne. Cette éducation est évidemment une tâche de longue haleine.

★
★ ★

(1) Remarquons que cette participation est un facteur éducatif primordial : être essentiellement affectif et de conceptions concrètes, l'indigène congolais a besoin d'une éducation fonctionnelle, à même le fait. L'enseignement théorique a peu de prise sur lui — du moins, sur l'adulte. Il apprend « en faisant » ; nous devons le former en lui « faisant faire ». C'est l'école de l'action, la plus valable pour lui à raison de ses antécédents psychologiques et sociaux. (N.D.L.R.).

(2) Voici donc un nouvel avantage du paysannat qui offre les plus appréciables opportunités pour l'action éducative à exercer sur la femme par les Foyers sociaux. (N.D.L.R.).



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

Nouveau défrichement du Paysannat indigène chez les Babua.



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

Chemin rural desservant les fermettes du Paysannat indigène des Babua.

2. — *La technique des travaux agricoles:*

Après avoir indiqué le but à atteindre, disons un mot de la technique employée chez les paysans lotis.

Avant tout, nous devons amener le planteur à l'acceptation d'une *discipline agricole* en liant les impératifs de celle-ci aux résultats à espérer. Cette discipline consiste, en ordre principal, à respecter scrupuleusement:

1. les dates des semis ;
2. les écartements appropriés ;
3. les époques d'exécution des travaux d'entretien ;
4. les semis de remplacement.

Ces quatre points sont, avec le respect des rotations et assolements, les éléments principaux qui contribuent à l'obtention de rendements fortement accrus.

Pour parvenir à faire respecter les dates de semis, il faut obtenir que tous les travaux préparatoires, défrichement, buttage, soient terminés au moment opportun avant les dates des semis.

Pour obtenir les meilleurs rendements, il doit respecter au maximum les conseils donnés. Pour bien réussir, il faut bien commencer ; pour cela, il faut commencer à temps. Un retard constaté au début d'une campagne aura des répercussions durant toute l'année. Un planteur qui sèmera son coton en retard, restera en arrière pour l'exécution de tous les travaux, tant pour le regarnissage des vides que pour le démariage, les sarclages et la récolte ; de plus, il enregistrera une diminution de la production.

Le buttage: pour obtenir une occupation idéale des terres, il faut procéder préalablement au piquetage du champ ; chaque planteur doit placer aux écartements correspondant à l'emplacement des lignes un piquet indiquant l'emplacement de la butte. Ce travail terminé, il tracera les buttes à l'aide d'une corde, afin d'obtenir un ouvrage parfait. Cette méthode demande certes un petit supplément de travail ; cette dépense de temps est largement compensée par l'augmentation des récoltes.

Les semis: il faut insister sur la grande importance à attacher aux semis aux dates imposées ; il est reconnu que les rendements maximum en coton, sont obtenus par des semis faits du 20 au 30 décembre: le gros des semis devrait être terminé pour le nouvel an, quitte pour les retardataires à terminer après cette date les quelques lignes restantes.

Les semis doivent être faits indispensablement à l'aide

de la corde à repères, donnant l'écartement inter-plants. En utilisant les deux méthodes, le piquetage des lignes et la corde à repères pour les écartements inter-plants, nous obtenons des semis exemplaires, soit une occupation maximum du terrain. L'observance des écartements a une très grande influence sur la production et, par conséquent, sur le revenu final du planteur.



(Photo: H. GOLDSTEIN - Congopresse)

Centre Communal de Ganga (Uele), en construction.

L'emploi de la corde à repères est nécessaire tant pour les semis de coton que pour les semis des cultures vivrières: maïs, arachides, haricots.

Les semis de remplacement: les semis de remplacement ont également une très grande importance sur le degré d'occupation du terrain. En dehors du paysannat, ces semis n'ont pas lieu, sinon très rarement. En les réalisant dans les lotissements le planteur se fait, sans grand travail, un bénéfice appréciable.

Les soins d'entretien: le démariage, les sarclages et le houage doivent être faits en temps utile. Dans l'application de ses anciennes méthodes de culture, l'indigène a toujours essayé de réduire les soins d'entretien; pour le sarclage, par

exemple, il attend que les herbes soient hautes, afin de ne nettoyer son champ qu'une seule fois ; entretemps, la plante souffre de la concurrence des mauvaises herbes et les produits restent chétifs. Dans le paysannat, le planteur procède à plusieurs sarclages, qui au total ne demandent peut-être pas plus d'efforts que le seul sarclage réalisé chez les non-payans, tandis que ce travail est largement rémunéré par un appréciable supplément de production.

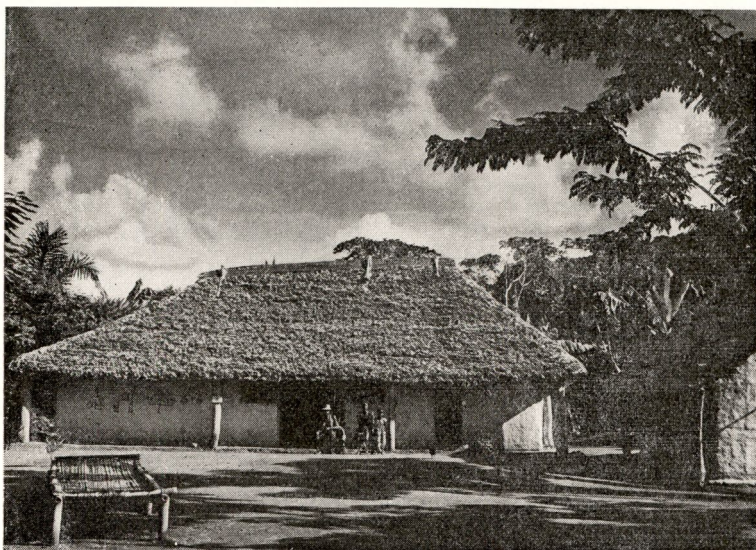
La récolte: un effort reste encore à réaliser, pour convaincre le planteur qu'il doit présenter sur le marché un produit de première qualité. Actuellement, du fait de la politique des prix différents selon les qualités, lors des achats de coton, l'indigène se verra encouragé par une rémunération supérieure pour un beau produit.

Comment procéder pour obtenir la meilleure exécution des différents travaux ?

L'intervention de l'Européen est indispensable pour obtenir un rendement maximum dans les milieux lotis ; l'application de la technique actuelle demande des passages fréquents, des explications répétées. Nous ne devons pas traiter le planteur comme un instrument, comme une machine. Nous devons tendre à lui assurer, avec son concours de plus en plus actif et compréhensif, une évolution agricole et sociale qui lui procure un bien-être réel qui ne le cède en rien aux conditions des centres extra-coutumiers ; nous devons admettre bien souvent la lenteur de ses réalisations ; nous devons comprendre sa méfiance dans bien des cas ; nous devons savoir accommoder les travaux agricoles avec ses occupations coutumières ; nous devons obtenir sa confiance par des contacts directs avec lui, par la connaissance de sa langue, une large compréhension de sa propre vie et par beaucoup de sympathie humaine. Nous pourrions gagner la cause après plusieurs campagnes et, avec un peu de patience et une persévérance assidue, enregistrer des résultats positifs.

Voici quelques chiffres de productions obtenues au cours des dernières années au paysannat de Bena Nsona. Ces chiffres se rapportent à des paysans des Bana ba Nsona, cultivant des terres considérées comme étant de qualité moyenne :

<i>Coton</i> :	Rendement à l'ha.	Rendement par planteur.
1948	340 kg	241 kg
1949	329 "	288 "
1950	263 "	243 "
1951	427 "	352 "



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

*Un fermier du Paysannat indigène des Babua
installé avec sa famille devant sa maison.*



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

*Paysannat indigène chez les Babua.
Rotation : sole n° 6 plantée d'arachides.*

En 1950, j'ai relevé quelques rendements de coton, provenant de la culture sur défrichement et coton sur coton ; les chiffres sont :

à l'ha.	346 kg	318 kg
	428 "	368 "
	492 "	438 "
	470 "	386 "

En cultures vivrières, des sondages nous donnent comme résultats :

<i>Maïs</i>	Rendement à l'ha.	Rendement par planteur
1 ^{re} culture	1010 kg	505 kg
2 ^{me} "	375 "	177 "
<i>Arachides:</i>		
1 ^{re} culture	875 "	207 "
2 ^{me} "	305 "	73 "
<i>Haricots:</i>		
1 ^{re} culture	950 "	219 "
2 ^{me} "	335 "	62 "
<i>Manioc:</i>	de 20 à 25 t.	10 à 12 t.

Si je valorise les produits de ces cultures, le paysan de 5^{me} année peut retirer les sommes suivantes :

Coton:	(347 kg à 4,—	=	2.082,—
	(39 " à 4,50	=	175,—
Maïs:	682 " à 1,—		682,—
Arachides:	280 " à 4,50		1.260,—
Haricots:	281 " à 2,—		562,—
Manioc:	3500 " à 1,—		3.500,—

soit au total des produits d'une valeur brute de: fr. 8.261,—

Je n'ai nullement l'intention d'établir le budget d'un paysan, mais simplement de faire ressortir les possibilités existantes dans le paysannat.

Monsieur OSTYN a établi un budget complet d'une famille paysanne ; il ne fait pas de doute que le paysannat a déjà apporté une sensible amélioration du niveau de vie des paysans et est en voie d'en réaliser davantage encore.

Ci-dessous les superficies moyennes et individuelles mises sous culture :

1	coton		50 a.
2	maïs		45 a.
	Coton		42 a.
		Arachides	19 a.
		Haricots	18 a.
3	arachides	22	
	Haricots	22	
		Manioc	42 a.



Photo: E. LEBIED. - Congopresse.

Maison modèle de paysan indigène (Luberizi Kivu)

3. — *Moyens à notre disposition.*

De quels moyens disposons-nous, pour réaliser au mieux les buts poursuivis ?

Les Chefs Indigènes: Nous devons tout d'abord être soutenus par les Autorités Coutumières. Les Chefs, les Notables, les Capitas doivent être favorablement disposés envers le paysannat. Si un chef s'oppose à l'exécution de n'importe quelle entreprise, jamais nous ne pourrons réussir complètement. Il convient donc essentiellement que les agents euro-

péens des paysannats s'appliquent à obtenir le concours et la compréhension des notables, chefs de chefferies, chefs de clans, chefs de famille. Ceci demande beaucoup de tact et de patience. (1)

L'Européen: Il doit par son exemple d'application au travail entraîner le planteur, l'amener à conclure que le travail est une nécessité universelle.

Il faut que l'agent européen des paysannats veille à ce que les méthodes de travail soient appliquées partout de façon identique et qu'il y ait de la continuité dans le travail. Pour pouvoir mener à bien cette tâche ainsi que l'œuvre de persuasion auprès de l'indigène, il doit naturellement avoir la confiance de ses chefs et, d'autre part, disposer des moyens matériels lui permettant de visiter les planteurs là où et aussi souvent qu'il l'estimera nécessaire.

Les Assistants Agricoles Indigènes: Nous devons arriver à former des Assistants conscients de leurs responsabilités et de leur travail; il nous faut des éléments qui apportent de l'amour-propre à l'exécution de leur tâche. Un bon Assistant doit être le meilleur intermédiaire entre l'Européen et le planteur; il peut connaître des choses que nous ne pouvons découvrir, parce qu'il lui est permis de pénétrer dans la vie intime du planteur et il peut, de ce fait, aider à renverser certains obstacles qui nous sont inconnus.

De bons Assistants doivent nous apporter leur concours; ils sont indispensables à la bonne marche des paysannats.

Les moniteurs agricoles: les moniteurs sont trop souvent incapables de remplir les tâches qui leur incombent. Il nous faut des hommes formés, susceptibles d'acquérir une certaine autorité et de se faire obéir des planteurs; nous avons encore trop d'éléments qui conçoivent très mal leur travail; ils savent qu'ils sont engagés, mais leur but principal est de toucher la ration, le salaire, l'habillement. Quand nous possédons un bon élément il faudrait pouvoir, pour le garder, lui payer un salaire proportionné aux services qu'il rend.

(1) Rien ne sert de brusquer ceux-là mêmes dont la collaboration nous est indispensable. Le paysannat ne réussira que pour autant qu'il soit accepté d'abord et bientôt demandé et voulu par les représentants authentiques de la tradition coutumière: car il n'y a de société coutumière que dans le cadre de la tradition. Si celle-ci n'est pas revivifiée, la société rurale continuera de s'effriter jusqu'à ne plus laisser que le vide. Paysannats et tradition sont donc solidaires. Tout l'intérêt du paysannat réside dans la réelle — et dernière? — chance qu'il offre de revigorer la société rurale coutumière en l'articulant au progrès technique et économique qui, évidemment, conditionne aujourd'hui son salut. (N.D.L.R.)



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

*Paysannat indigène des Babua.
Sole plantée de manioc et de bananiers:
dernière récolte avant la mise en jachère.*



(Photo H. GOLDSTEIN - Congopresse)

Poste d'achat du Paysannat indigène des Babua.

Nous disposons de quelques sujets qui ont fait un stage à la Station de l'INEAC ; après quelques années de service, certains peuvent nous rendre de réels services, s'ils restent bien disposés, après avoir complété leur formation chez les A.A.I.

**

Après ces considérations, je vais en exposer quelques-unes d'ordre économique.

4. — *Les feux de brousse :*

Il est de notoriété publique que chaque année, la savane brûle un peu partout dans la région. Dans le domaine de la lutte contre les feux de brousse, un très grand effort reste à faire. Tous les efforts individuels déployés jusqu'à présent ont été anéantis *en quelques heures*, soit par un feu allumé *volontairement*, soit par un *feu accidentel*.

Pendant mon séjour à Bena Nsona, le terme passé, j'ai pu préserver par des coupe-feux, plusieurs blocs pendant plus de trois ans.

Ces coupe-feux étaient formés soit de bandes brûlées vers la fin de la saison des pluies, soit par des pistes élargies et devenues carrossables, soit par des rideaux de galeries forestières fournis par certains ruisseaux, soit enfin, par des bandes de cultures.

Quand il s'agit de trouver l'auteur d'un feu de brousse, la même procédure se renouvelle dans chaque cas : l'auteur est inconnu ou bien en fuite. Si l'auteur est découvert, nous nous trouvons devant un vieillard, une femme ou un enfant, qui se défendent en vous avançant comme explication : « ce n'est pas de ma faute, c'est le vent qui a propagé le feu ». Il est de fait que dans certains cas l'incendie est dû à un *défaut de prévoyance* ; mais des *incendies volontaires* sont allumés chaque année.

Quelle est la mesure la plus efficace à prendre en cas de feu de brousse ? La plus rapide et la plus certaine, est d'allumer un contre-feu dans le coupe-feu le plus proche ; des coupe-feux doivent être créés un peu partout ; malheureusement leur entretien demande beaucoup de travail.

Pourquoi l'indigène continue-t-il à incendier les savanes chaque année ? Certains vous répondront qu'ils le font parce

que c'est la coutume. L'indigène sait qu'il commet une infraction, vu qu'une interdiction légale défend les feux de brousse. Je crois que l'indigène n'a pas peur des sanctions ; il ne redoute pas le paiement d'une amende transactionnelle, ni un séjour en prison à la suite d'une condamnation. Autrement dit, les dispositions légales prévues à l'heure actuelle ne semblent pas suffisamment efficaces.

A Bena Nsona, suite à une proposition que j'ai faite l'an dernier, j'ai appliqué un système de culture qui permet de protéger rapidement un bloc loti. La méthode employée est la suivante :

La première année, une bande est cultivée au début du bloc ; la seconde année, une bande est cultivée au fond du bloc et il suffit de préserver la surface lotie par un coupe-feu de chaque côté du bloc.

Je pense que cette pratique pourrait être suivie avec succès ; par la suite les bandes alternes cultivées annuellement créent des bandes «tampon», qui facilitent la lutte en cas d'incendie.

Un autre avantage retiré de ce système est à retenir : cette délimitation extérieure du bloc constitue une interdiction morale pour les indigènes d'aménager des champs libres dans les lotissements.

Comme je le disais plus haut, il faut réaliser quelque chose dans la lutte contre les feux de brousse. Il est reconnu que les terres dénudées souffrent énormément, elles se dégradent ; par les incendies répétés, le sol perd tout le bénéfice qu'il devrait retirer d'une bonne jachère. Laisser brûler chaque année cette abondante végétation est aller à l'encontre du principe de la conservation des sols et de leur régénération, qui sont les buts recherchés par l'application de la rotation actuellement employée.

L'application de la rotation actuelle sur les terrains pauvres de Bena Nsona :

Dans la région de Gandajika, on constate de fortes variations dans les qualités des terres ; en effet il existe des terrains très bons vers le Lubilash, la Luilu ; des terrains bons et moyens à l'intérieur des groupements ; des terrains pauvres à Bena Nsona et à Gandajika.

Il est tout naturel qu'il ne faille pas attendre d'un sol pauvre des rendements aussi élevés que d'un sol riche.

Selon des statistiques établies à Bena Nsona, j'ai relevé

les chiffres suivants pour les terrains moyens et les terrains pauvres:

En coton, un rendement à l'ha. de 450 contre 200 kg
 En maïs, un rendement à l'ha. de 1.010 contre 600 kg
 En arachides, un rendement à l'ha de 895 contre 680 kg
 En haricots, un rendement à l'ha. de 950 contre 600 kg.

Cependant, dans les deux cas, le planteur fournit le même effort, les mêmes journées de travail et la rémunération varie, dans certains cas, du simple au double. Il est de fait que les populations établies et résidant depuis longtemps sur des terrains pauvres sont habituées à récolter de faibles rendements; dans le présent cas, il faut absolument éviter de *réduire à néant*, un sol déjà pauvre.

Je voudrais attirer l'attention sur l'application de la rotation actuelle; il semble qu'elle ne devrait *pas être uniforme*.

Beaucoup de planteurs de Bena Nsona sont adversaires des cultures intercalaires dans le coton; leur position paraît justifiée. Ainsi, en 1950, suivant des sondages effectués en terrains pauvres, j'ai relevé les rendements suivants:

Chez les Shabanza: arachides 116 kg à l'ha
 haricots 250 kg à l'ha

Chez les Ntite: arachides 81 kg à l'ha
 haricots 176 kg à l'ha

Ces chiffres sont peu encourageants. Les cultures faites sur ces terres ne sont-elles pas trop épuisantes pour un sol déjà pauvre? La question mérite d'être étudiée.

5. — *Le traitement et la conservation des semences.*

Traitement:

Cette année toutes les semences d'arachides ont été traitées au graminon, quelques jours avant les semis.

Le résultat de ce traitement semble des plus heureux: les indigènes eux-mêmes avouent avoir eu rarement une levée aussi régulière des semis, malgré la forte irrégularité des pluies cette année.

A la suite de ce beau résultat, plusieurs planteurs m'ont demandé s'il n'y aurait pas possibilité, lors de la prochaine campagne, de traiter également au graminon les semences de

maïs. Quelques essais seront également effectués sur le maïs au cours d'une prochaine campagne.

Dans le cas de nouveaux traitements, il serait peut-être opportun de faire supporter par le planteur, pour lui en faire apprécier toute la valeur, les dépenses occasionnées par l'achat des produits ; ses revenus lui permettent aisément de supporter le paiement d'un traitement qui doit augmenter ses bénéfices et ceci fait aussi partie de son éducation.



(Photo: H. GOLDSTEIN - Congopresse)

*Fermier de la région de Bambesa
installé avec sa famille devant sa maison.*

Conservation:

Les magasins actuels qui servent au gardiennat des semences ne répondent pas aux conditions idéales de conservation des produits.

On envisage la construction de magasins en matériaux durables. Chaque année lors de la distribution des semences d'arachides, nous constatons la présence de milliers de tinéïdes, grands destructeurs qui provoquent des dégâts très sérieux.

Pour retirer le maximum de résultats du gardiennat des semences, il serait nécessaire d'envisager le traitement des

semences et la désinfection des magasins, avant de procéder au gardiennat.

6. — *La superficie cultivée.*

En application du décret sur les chefferies suivant l'arrêté sur l'exécution des travaux d'ordre économique, la sole annuelle, dans les paysannats, est de 36 ares pour les défrichements. Le mode de délimitation actuellement en vigueur dans la région permet au planteur de défricher 50 ares annuellement. Cette superficie doit être considérée *comme un maximum*; d'après des calculs faits l'an dernier, l'application de la rotation actuelle ayant à sa base une sole de 50 ares à défricher a nécessité, pour une année, 262 journées de travail consacrées à la culture. Pour établir ce calcul, j'ai estimé la journée de travail à 4 heures et demie. Je constate que pour une famille se composant de l'homme, de la femme et d'un ou deux enfants, le travail à fournir est amplement suffisant; en cas de maladie, d'un décès, d'une absence prolongée, la culture souffre énormément.

Pour un planteur polygame, l'exigence est adéquate à ses possibilités; il pourra même exécuter des cultures supplémentaires hors lotissement, suivant le nombre de femmes qu'il possède. Pour le *célibataire*, la mise en culture de la superficie prescrite *est irréalisable*; il faut donc admettre qu'il reste en deça de l'étendue maximum; une superficie de 20 à 25 ares *me semble largement suffisante*.

Il ne faut pas donner au jeune planteur l'appréhension de la culture, mais plutôt l'encourager en lui laissant une certaine latitude les premières années; c'est le bon sens même. Que fera le jeune planteur, célibataire, si le travail qu'on lui demande est disproportionné? Il s'enfuira vers les centres à la recherche d'un travail mieux à la mesure de ses forces. Si le paysannat ne parvient pas à se rallier les jeunes ruraux, la cause est entendue; il est d'avance condamné. (1)

7. — *L'artisanat.*

Le petit artisanat individuel est une nécessité et doit être soutenu. Les menuisiers, les forgerons, les tailleurs, les cordonniers, doivent être encouragés; leur travail est nécessaire

(1) L'attention ne saurait être trop retenue sur cet aspect du problème. Il faut laisser au personnel dirigeant des paysannats une bonne marge de latitude pour traiter les différents cas humains qu'il a à résoudre, par une attitude appropriée. Il s'agit, en l'espèce, d'un but trop lié à l'intérêt général le plus éminent, pour que l'application actuelle d'un règlement ne doive éventuellement lui céder. (N.D.L.R.).

pour assurer à la société sa vie journalière et normale. Toutefois, il faut éviter de laisser se réfugier dans cette classe les indigènes camouflant leur paresse derrière un prétendu métier.

8. — *Portage des produits:*

En augmentant la production en milieu paysannat, d'abord nous augmentons la quantité du poids à évacuer, du champ à la maison, et ensuite de la maison au lieu de livraison pour la vente. Ce dur travail qu'est le portage doit être allégé.

Il semble que le planteur préfère le transport effectué au moyen de la charrette à bras; en général, la brouette, l'âne, ne paraissent pas le satisfaire. Le problème réside aussi dans le paiement du mode de transport à employer. Il y a évidemment place ici pour une utile intervention des coopératives.

Le planteur suit avec intérêt les essais culturaux de nature diverse que nous effectuons et il sait reconnaître les résultats acquis: amélioration de l'état sanitaire des cultures, beau développement végétatif, augmentation de la production et des revenus qui s'ensuivent. Dans les essais entrepris, le produit de la récolte reste l'entière propriété du planteur du champ.

Cependant, les passages répétés dans les champs des moniteurs ou travailleurs, qui y coopèrent à l'exécution des essais, indisposent souvent le planteur.

Ces petits désagréments seraient utilement compensés par une légère indemnisation, satisfaction morale pour le paysan qui ne voit pas sans quelque impatience des étrangers s'intéresser de si près et si fréquemment à ses champs.

9. — *Mécanisation de certains travaux:*

L'an dernier on a soulevé le problème de la mécanisation de l'égrenage du maïs, du décorticage des arachides, ainsi que de la mouture du maïs, et du manioc. Des décisions ont été prises et le matériel prévu est en montage. J'attire de nouveau l'attention sur le gain énorme de temps que la famille pourra réaliser par suite de l'emploi de ces machines. Ce sera principalement la femme qui sera libérée d'un travail dur et long; ce temps, la mère de famille pourra le consacrer aux multiples occupations de son ménage et il est certain que ce progrès aura des répercussions heureuses.

Conclusions

Pour terminer cet exposé, je peux conclure qu'après quatre années du régime de paysannat, il est frappant de constater les résultats suivants, qui doivent être considérés comme un grand pas en avant dans l'évolution de la vie en milieu indigène :

- 1° — la stabilité des familles sur les terres cultivées, est remarquable ;
- 2° — la vie familiale n'est nullement modifiée ; la vie coutumière continue comme par le passé ;
- 3° — les revenus provenant des produits agricoles sont fortement augmentés ;
- 4° — le standard de vie accuse une amélioration sensible ;
- 5° — une alimentation abondante est fournie à la famille, par la production en quantité de vivres.

Si nous poursuivons avec persévérance le programme entrepris, nous pouvons être assurés que le sort de la famille rurale s'améliorera de jour en jour, et que l'indigène s'attachera de plus en plus à sa terre.

Pembazeo, le 8 novembre 1951.
